

La cotisation couvre l'ensemble des prestations de l'offre socle et de l'offre complémentaire :

- Les examens médicaux,
- Les actions en milieu du travail, fiche d'entreprise, les études de poste, ...
- Les interventions du Pôle Prévention (ergonomie, métrologie, étude de poste, sensibilisation, conseils sur le risque chimique, réglementation, ...)
- Les consultations spécialisées : psychologue du travail, addictologue, assistante sociale, diététicienne.

Retrouvez toutes les informations d'adhésion, nos offres de service sur notre site internet :

<https://www.aismt36.com/employeur/adherent/>



Association Interprofessionnelle pour
la Santé en Milieu du Travail 36



Zone des Chevaliers -
17 Rue Oscar Niemeyer
36000 CHATEAUROUX



02 54 29 42 10



service-sante-travail@aismt36.fr

www.aismt36.com et suivez-nous sur : 

Nos dispensaires dans l'Indre



AISMT36 ARGENTON

67, rue Auclerc Descottes
36200 Argenton/Creuse
Tél : 02 54 24 33 25



AISMT36 BUZANÇAIS

Maison Santé Pluriprofessionnelle
2, rue Hubert Philippeau
36500 Buzançais
Tél : 02 54 84 26 50



AISMT36 CHATEAUROUX

17, rue Oscar Niemeyer
36000 Châteauroux
Tél : 02 54 29 42 10



AISMT36 ISSOUDUN

Zone artisanale des Coinchettes
36100 Issoudun
Tél : 02 54 21 20 35



AISMT36 LA CHÂTRE

15, rue Alapetite
36400 La Châtre
Tél : 02 54 48 08 13



AISMT36 LE BLANC

1, rue des Bons Saints
36300 Le Blanc
Tél : 02 54 37 23 50



AISMT36 VALENÇAY

Pôle Santé
28, rue des Princes
36600 Valençay
Tél : 02 54 05 10 99



Votre Service de Prévention et de Santé au Travail



Une équipe pluridisciplinaire à votre service.

www.aismt36.com

Les **Services de Prévention et de Santé au Travail** ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Trois axes définissent notre offre de services à destination des entreprises adhérentes : le suivi individuel de la santé des travailleurs, la prévention des risques professionnels par le déploiement d'actions de prévention en entreprise et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Pour répondre aux besoins et accompagner les situations spécifiques l'appui d'une équipe pluridisciplinaire est primordial. (Art L.4622-2 du Code du travail)

Assistant Social

L'assistante sociale informe le salarié sur ses droits, l'accompagne, le conseille ou l'oriente dans :

- Les démarches en lien avec l'emploi et la santé (handicap, inaptitude, invalidité, retraite,...),
- Les problématiques socio-professionnelles.

Infirmier en Santé au Travail

L'infirmier en santé au travail contribue à prévenir l'altération de la santé des salariés du fait de leur travail. L'infirmier participe à cette mission dans le cadre de son rôle propre défini par le Code de Santé Publique et dans le cadre de protocoles établis par le médecin du travail (missions préventives individuelles et missions collectives en milieu de travail).

- Entretien infirmier,
- Action en Milieu du Travail (études de poste, participation aux CSSCT...),
- Réalisation de la fiche d'entreprise,
- Maintien dans l'emploi,
- Participation à la promotion de la santé au travail,
- Prévention des addictions,
- Participation à divers groupes de travail,...

Médecin du travail

Il réalise le suivi médical des salariés et intervient dans les entreprises dans le but de protéger leur santé..

Il participe à la prévention des AT/MP, à la prévention de la désinsertion professionnelle, aux Actions en Milieu du Travail (fiche d'entreprise, étude de poste, RDV de liaison,...)

Il coordonne les actions de l'équipe pluridisciplinaire.

Pôle Prévention

Les préventeurs réalisent des interventions en entreprise et des actions de sensibilisation.

- Étude de poste ergonomique,
- Conseils en conception,
- Maintien dans l'emploi,
- Métrologie (ambiance sonore, lumineuse, thermique et vibrations),
- Conseils en risque chimique (Fiche de Données de Sécurité, prélèvements, Équipements de Protection...),
- Aide à l'évaluation des risques,
- Accompagnement sur les Risques Psycho Sociaux,
- Sensibilisation collective.

Assistant Technique en Santé au Travail

L'assistant technique en santé au travail, en plus de son rôle de secrétaire médical, effectue des actions en milieu du travail dans un but exclusif de prévention. Il participe à l'identification et l'évaluation des risques professionnels dans les entreprises.

- Participation à la promotion de la santé au travail,
- Participation au repérage des risques professionnels (fiche d'entreprise),
- Participation aux réunions d'information et/ou de sensibilisation en entreprise, en collaboration avec le médecin du travail et/ou l'équipe pluridisciplinaire.

Secrétaire médical

- Gestions des RDV,
- Accueil téléphonique,
- Gestion du planning des médecins et infirmiers
- Accueil physique des salariés,
- Examens complémentaires,
- Gestion administrative des dossiers, ...